



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-218102572-20200622-2020DEL8-DE

Date de la convocation  
22.06.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/8

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mmes COUVREUR, RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mmes FARIZON, VABRE, Mr MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

**Absents** : Mr GALINIÉ procuration à Mme GAVALDA  
Mr SARDAINE excusé.

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

VU le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale,

**NOMBRE DE  
MEMBRES AU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

FIXE à huit le nombre de membres élus en son sein, ainsi que celui des membres nommés par le Maire, pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 24 juin 2020  
David DONNEZ,  
Maire,

